

## Actions et missions réalisées sur le territoire prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement (CE)

En bleu : actions du SieraVL – En orange : absence d'actions du SieraVL

<b>GEMAPI</b> 4 items 1°, 2°, 5°, 8°	Exemples de mission (diapo 10)	Actions et missions réalisées sur le territoire par le SieraVL	Observations et actions complémentaires
(1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	Définition et gestion d'aménagements hydrauliques (rétention, ralentissement et ressuyages des crues, barrages de protection, casiers de stockage des crues) Création et restauration des zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement Création ou restauration de zones de mobilité des cours d'eau et de champs d'expansion des crues	Mise en place de haies, zones boisées, bassins tampons (objectif 1 <sup>er</sup> : lutte contre l'érosion des sols et abatement des concentrations en nitrates et pesticides) CT Loir médian : restauration d'annexes hydrauliques (objectif 1 <sup>er</sup> restauration de frayères) avec une maîtrise d'ouvrage fédération de pêche  <b>Pas d'action spécifique : Champs d'expansion de crues</b>	Adaptation des projets d'urbanisation au risque inondation → ScoT-Plui / Communes - Intercommunalités  <i>Pluvial urbain hors GEMAPI : structures compétentes « assainissement »</i>
(2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau	<i>Plans de gestion (art. L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement)</i> <i>Entretien des berges</i> <i>Vidanges régulières et entretien des ouvrages hydrauliques du plan d'eau (colmatage des éventuelles fuites sur les digues) cf. arrêtés du 27/08/1999.</i>	Restauration de la végétation des berges des cours d'eau, traitement des embâcles (enlèvement ou fixation) : Déclaration d'Intérêt Général / Arrêté préfectoral du 19/11/2015  <b>Pas d'action sur les plans d'eau</b>	
(5°) La défense contre les inondations et contre la mer.	Entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection existants contre les crues et les submersions marines. Études et travaux neufs pour les nouveaux ouvrages. Définition et régularisation administrative des systèmes d'endiguement.	<b>Aucune action du SieraVL</b>	Digue de Couture-sur-Loir gérée par la commune PPRi Loir / Atlas de zones inondables pour la Braye Pouvoirs de police du maire DICRIM-PCS : communes Intercommunalités
(8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines	Plan de gestion des milieux aquatiques : La restauration hydromorphologique et continuité écologique  Zones humides : restauration et entretien.	Programme du CT Loir médian sur 5 ans : Actions de restauration des cours d'eau (hydromorphologie et continuité écologique) Mise en place d'abreuvoirs et de clôtures Lutte contre les espèces invasives végétales et animales (entre bien dans cet item ?)  <b>Pas d'action actuellement. Prochain CT Loir médian ?</b>	Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) par la fédération de pêche Zones humides : Prélocalisation du SAGE Loir, Inventaires pour les documents d'urbanisme par les collectivités, Contrat Pays, CDPNE, Restauration et entretien par le Conservatoire des espaces naturels, par Perche Nature

HORS GEMAPI - 8 items : 3°, 4°, 6°, 7°, 9°, 10°, 11°, 12°	Actions et missions réalisées sur le territoire (non exhaustif)	Observations et actions complémentaires
(3°) L'approvisionnement en eau	<b>Aucune action du SieraVL.</b>	Structures compétentes en eau potable
(4°) La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;	Mise en place de haies, zones boisées, bassins tampons (objectif 1er : lutte contre l'érosion des sols et abatement des concentrations en nitrates et pesticides) + accompagnement des agriculteurs vers des itinéraires techniques luttant contre l'érosion	Haies et agroforesterie. Projet « A Vos ID » / Pays Vendômois, Chambre d'agriculture, Association Bois énergie, Maison botanique, SieraVL Pluvial urbain hors GEMAPI : structures compétentes « assainissement »
(6°) La lutte contre la pollution ;	Accompagnement des collectivités et des agriculteurs vers des itinéraires techniques plus respectueux de l'environnement : Loir médian / SieraVL + chambre d'agriculture + APAD Perche	
(7°) La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;	Accompagnement des collectivités et des agriculteurs vers des itinéraires techniques plus respectueux de l'environnement	
9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;	<b>Aucune action du SieraVL.</b>	Entretien des ouvrages et réseaux de lutte contre les incendies : Collectivités compétentes
10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;	Gestion et entretien d'ouvrages hydrauliques (clapets automatiques, vannages...)	
11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;	Suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur les masses d'eau non suivies et avant-après travaux	Réseau de mesure : Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil Départemental Structures compétentes eau potable
12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.	Animation – coordination – sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau	CLE du SAGE Loir et nappe de Beauce Syndicat du Pays Vendômois Associations du territoire : Maison botanique / Perche Nature / Athena

**SIGLES :** CE : code de l'environnement / CT Loir médian : Contrat Territorial Loir médian / SCoT / PLUi : Schéma de Cohérence territoriale et Plan Local d'Urbanisme / DICRIM / PCS : document d'information communal sur les risques majeurs et Plan Communal de Sauvegarde / CLE du SAGE : Commission Locale de l'EAU du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux / APAD : Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable / PPRi Plan de Prévention du Risque inondation